



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 24 avril dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Un protocole transactionnel entre la Commune du Dévoluy et la société SIMMOPARK, concernant l'affaire du Cristal, a été approuvé par le Conseil Municipal et signé par Madame Le Maire.

2- Une procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable va être lancée. Les captages concernés sont: les sources de Mouchechat, La Cluse/Pied du Bois, Mère Eglise et Péloubière.

Au cours du Conseil Municipal du 11 mai dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Le Conseil Municipal a donné son accord pour la mise en place, par la gendarmerie, de la procédure de participation citoyenne qui consiste à impliquer les citoyens dans le renseignement territorial.

2- Suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant de maîtrise d'œuvre au marché du centre de bien-être. Ce dernier prend en compte le nouveau coût

prévisionnel des travaux qui, en intégrant les évolutions du programme, s'élève désormais à 4 156 961 € HT.

3- Les avenants aux marchés de rénovation des logements communaux ont été approuvés.

4- Le Conseil Municipal a approuvé une convention avec l'IRAM concernant l'installation et le droit d'usage de la fibre optique. En contrepartie de ce droit d'usage, l'IRAM va verser 50 000€ à la Commune.

5- La Commune du Dévoluy souhaite mettre en place un droit de préemption des commerces sur le périmètre de sauvegarde suivant: les villages d'Agnières, de Saint Etienne et de Saint Disdier. La mise en place officielle sera validée par délibération une fois les chambres consulaires consultées.

6- Les tarifs des forfaits de ski de fond 2015/2016 ont été votés.

7- La Commune doit approuver une modification des conditions de réalisation du crédit-bail conclu par la société DEVOLUY SKI DEVELOPPEMENT en vue du financement du TSD 6 places « Le Pelourenq »: allongement de la durée résiduelle de la location en crédit-bail colée sur la durée de la DSP des remontées mécaniques.

8- Suite à une demande de la Région, des modifications doivent être apportées à la délibération concernant l'acquisition des logements saisonniers à Superdévoluy.

9- Le Conseil Municipal a voté la création de postes saisonniers pour l'été pour la base de loisirs de La Joue du Loup. 2 postes d'éducateurs sportifs (maître nageur) et 2 postes d'adjoints techniques (accueil, entretien).

10- La Commune décide de participer à la consultation groupée, organisée par le CDG, pour les assurances couvrant les risques statutaires du personnel.

11- Une subvention de 3600€ est accordée à l'association Couleurs Dévoluy. Cette dernière permettra, entre autre, l'organisation de l'évènement « couleurs Dévoluy en fête ».

12- Suite à une consultation lancée pour les travaux Fibre optique entre Superdévoluy et le haut de la Festoure, le marché a été attribué à l'entreprise CYMATECH (note technique la plus élevée), avec une offre à 99 975€ HT .

13- Le marché concernant les travaux d'adduction d'eau potable de Rioupes a été attribué à l'entreprise PELISSARD pour un montant de 196 998.26€ HT.

14- Une convention précaire de gestion du village bois avec EUROGROUP va être mise en place pour qu'ils mettent en location les chalets durant l'été 2015. Le groupe versera une redevance de 5 833€ par mois.

15- Le Conseil Municipal a donné son accord sur la cession à la SARL ACTI INVESTISSEMENTS de la parcelle de terrain cadastrée n°K1347, appartenant au domaine privé de la Commune, d'une surface de 460m² pour un montant de 920€.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: www.mairiedevoluy.fr